

Date rédaction	01/2025	Lieu	Mairie de Digosville	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	15/11/2024		
Sonia Raoult		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois		Président		x	
Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubary)					
Mme Christine Léonard		Titulaire		x	
Mme Marie-Noëlle Le Borgne		Suppléante			x
Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)					
Mme Nicole Belliot-Delacour		Titulaire		x	
M. Nicolas Lemarchand		Suppléant			x
Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)					
M. Jean-Pierre Estace		Titulaire		x	
Mme Martine Coutanceau		Suppléant			x
Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)					
Mme Muriel Jozeau-Marigné		Titulaire		x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Arnaud Leroux		Suppléant		x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Michel Travers		Titulaire		x	
M. Stéphane Lefevre		Titulaire		x	
M. Jean Nicolas Doucet		Suppléant		x	
Poste à pourvoir		Suppléant			
Représentants de l'activité plaisance					
Port du Becquet					
M. Alain Chartier		Titulaire		x	
M. Alexandre Hamel		Titulaire		x	
M. Gérard Goueslain		Suppléant			x
M. Rodrigue Malo		Suppléant		x	
Port Lévi					
M. Richard Berger		Titulaire		x	
M. Serge Boivin		Suppléant		x	
Port Pignot					
M. Jack Letellier		Titulaire			x
M. Jean-Claude Legat		Titulaire		x	
M. Philippe Folliot		Suppléant		x	
Port de Roubary					
M. Jacques Lavenan		Titulaire		x	
M. Claude Maunoury		Suppléant			x
M. Rémi La Roque		Suppléant		x	
Autres participants					
M. Daniel Denis		Conseiller départemental			x
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer, des ports et des aéroports		x	

Le conseil portuaire des ports du Val-de-Saire s'est réuni le 15 novembre 2024, à la mairie de Gatteville-le-Phare, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Leteissier** est invité à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 juin 2024

M. Taillebois remercie l'assemblée et demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PORT DU BECQUET

I – Domaine économique :

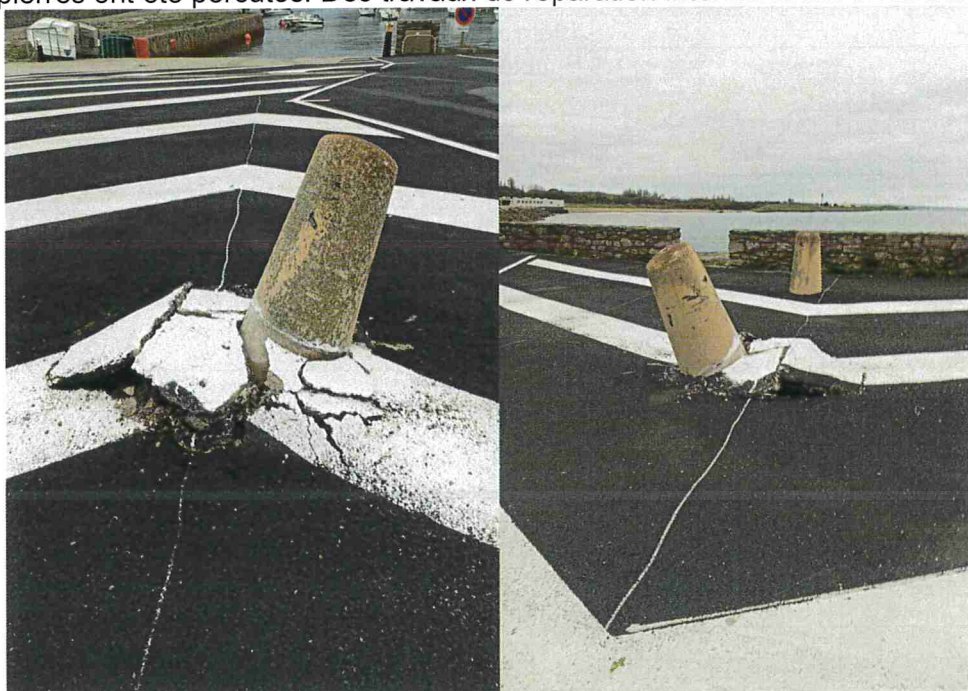
Le port du Becquet est consacré à la pêche et à la plaisance avec 82 postes. Trois postes sont réserves pour des pêcheurs professionnels.

II – Rapport d'activité :

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2024 :

- nettoyage mensuel des cales et escaliers ;
- entretien des bordures et des terre-pleins ;
- panneaux signalétique 2^{ème} partie ;
- réparation défense cale en cours ;
- réfection d'une dizaine d'échelles.

Il signale également que des incivilités ont été commises. Un plot en béton ainsi que l'extrémité d'un muret en pierres ont été percutés. Des travaux de réparation interviendront en 2025.



II – Questions diverses

M. Chartier mentionne qu'il n'y a plus de poubelles.

M. Leteissier indique que les poubelles ont été retirées car elles étaient cassées.

M. Gautier interroge sur le fait que ce soit les agents du Département qui doivent vider les poubelles d'autant qu'elles se trouvent à 100 mètres de containers.

M. Chartier précise que les bacs à marée servent régulièrement de poubelles.

M. Chartier signale que la chaîne mère Nord-Est est en mauvaise état.

M. Leteissier va prendre contact avec l'association pour organiser une visite sur site avant qu'une intervention ne soit programmée.

M. Chartier mentionne également qu'une lisse sur la petite cale n'est pas fixée.

M. Letteissier indique qu'une intervention sera programmée pour remédier au problème.

M. Taillebois demande s'il y a des problèmes particuliers avec les campings cars sur le port du Becquet.

M. Chartier répond qu'il n'y a pas de problème.

M. Chartier demande si la SPL des ports de la Manche serait en mesure de vendre à l'association des chaînes filles.

M. Letteissier répond que la question va être posée à la SPL afin de communiquer, éventuellement, le tarif à l'association.

M. Lelong regrette que l'historique du port ne soit pas rappelé sur les totems.

M. Letteissier répond que cela pourrait éventuellement être ajouté sur la partie basse, en fonction du retour du service communication.

PORT LEVI

I – Domaine économique :

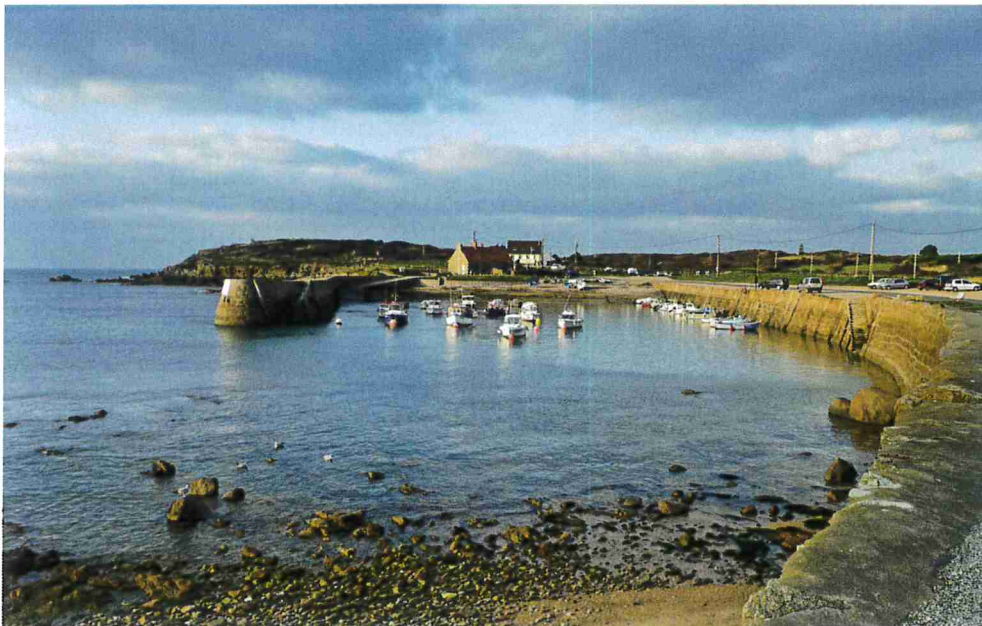
Le port de Lévi est consacré à la plaisance pour 75 postes et dispose de 3 postes pour les pêcheurs professionnels dont un occupé.

II – Rapport d'activité

M. Letteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2024 :

- nettoyage des cales et escaliers ;
- entretien terre plein;
- remplacement d'une bouée couronne ;
- mise en place d'enrochement (02) devant le repère pour l'alignement (phares et balises).
-

PORT LEVI



QUESTIONS DIVERSES

III – Questions diverses

M. Leteissier mentionne que 2 blocs de pierre ont été mis en place au pied de l'amer et qu'un 3^{ème} enrochement est nécessaire.

Mme Belliot- Delacour donne son accord pour qu'un des blocs présents sur place soit déplacé pour compléter les 2 premiers.

MM. Berger et Boivin signalent que le port se vide et qu'il est en dessous du minimum de perception fixé à 56 postes. 22 postes sont libres. Cela poserait un problème pour le règlement des redevances si l'association était amenée à payer plus de places que de places réellement occupées.

M. Gautier attire l'attention sur le fait qu'il y a des places sur 4 ports alors que depuis des années il y avait des listes d'attente.

M. Boivin précise qu'il y a de plus en plus de semi-rigides qui ne prennent pas d'emplacement à l'année.

En l'absence de questions, **M. Leteissier** présente le point suivant.

PORT PIGNOT

I – Domaine économique

M. Leteissier informe que le port Pignot est consacré à la pêche et à la plaisance avec 18 postes + 1 soit 19 postes.

II – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2024 :

- nettoyage des cales ;
- entretien des bordures et terre-plein ;
- changement d'une échelle (dernière).

PORT PIGNOT



QUESTIONS DIVERSES

III – Questions diverses

M. Legat indique que les 19 places sont occupées et que 8 personnes sont sur liste d'attente. Les personnes sur liste d'attente sont des locaux. Il en profite pour remercier le Département pour les échelles.

M. Folliot demande si des travaux de désensablement sont prévus.

M. Leteissier répond que c'est prévu pour 2025. Il prendra attache auprès de l'association pour caler une date.

M. Legat demande si un nouveau traitement pour le nettoyage des cales est envisagé car celui utilisé actuellement ne donne pas satisfaction et est très glissant.

M. Leteissier précise que la cale de port Pignot est très longue et que le produit dispersé sur le bas de la cale n'a pas assez de temps pour agir. En dehors de quelques derniers mètres (2 à 3 m), le restant de la cale est propre et le produit utilisé donne entière satisfaction.

M. Legat demande s'il y a un projet de faire payer les cales.

M. Gautier répond que ce n'est pas d'actualité pour le moment.

M. Taillebois confirme qu'il n'y a pas de projet sur ce point.

PORT DE ROUBARY

I – Domaine économique

Le port de Roubarry est consacré à la pêche et à la plaisance pour 42 postes dont :

- 5 postes pour les pêcheurs professionnels (2 occupés)
- 37 postes pour la plaisance
- 1 poste de secours (en supplément)

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2024 :

- Nettoyage mensuel de la cale ;
- entretien terre-plein ;
- déplacement d'une table de pique-nique ;
- inspections et réparations de divers points des chaînes mères (L3 et L4) ;
- maçonnerie du musoir.

M. Leteissier précise qu'il y a un trou dans le musoir et que des travaux vont être entrepris. Les chaînes 3 et 4 seront changées. L'intervention est prévue les 16 et 17 novembre avec une pelle mécanique.

PORT DE ROUBARY



QUESTIONS DIVERSES

II – Questions diverses

M. Lavenan évoque le souci de chaînes qui est résolu et signale aussi des trous sur le quai.

M. Leroux répond qu'un projet d'aménagement du terre-plein avait été soumis il y a déjà quelques années et qu'il faudrait parvenir à faire un aménagement durable. Le problème de creusement à la jonction du quai et du terre-plein sera étudié pour trouver une solution technique.

M. Lavenan indique que cela crée une marche assez dangereuse.

M. Gautier demande s'il y a une liste d'attente dans le port.

M. Lavenan répond que cela fait des années qu'il n'y a plus de listes d'attente que 4 places sont disponibles.

TARIFS 2025

M. Leteissier expose que, conformément aux arrêtés portant renouvellement d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public portuaire, les gestionnaires doivent s'acquitter d'une redevance calculée en fonction du nombre de mouillages. Cette redevance est révisée chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE 001763852 publié au 1er septembre (indice des prix à la consommation - base 2015 - ensemble des ménages - France - ensemble hors tabac). Pour 2025, le montant de la redevance s'élève donc par mouillage individuel à 138,86 € (136,14 € en 2024) soit une augmentation de 2%.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2025.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

M. Malo fait remarquer que la redevance 2023 n'a pas été débitée et qu'il y a 2 années de trésorerie d'avance.

M. Gautier répond qu'il va étudier la question pour débloquer la situation.

En l'absence d'autres questions, **M. Taillebois** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô le 21 janvier 2025

Le président du conseil portuaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' followed by a horizontal line and a small '4' with a dot.

Yvan Taillebois